

NOUVELLES DIVERSES

Bénédition du nouvel hospice des sœurs de la Miséricorde à New-York. — Mgr l'archevêque Corrigan de New-York a béni, dimanche dernier, en cette même ville, le nouvel hospice de la Maternité situé dans la 86me rue, et qui est confié aux soins des sœurs de la Miséricorde.

A dix heures précises arrivait au nouvel hospice Sa Grandeur Mgr l'archevêque assisté de M. l'abbé Charpentier de Montréal, chapelain des sœurs de la Miséricorde de cette dernière ville, où cette communauté a été instituée en 1845 ; puis la bénédiction de chaque partie de l'édifice a immédiatement eu lieu. Après la cérémonie Mgr l'archevêque et son assistant se sont rendus à la chapelle qui était richement décorée et ornée de fleurs. Après une messe basse dite par M. Charpentier, on présenta une adresse à Mgr Corrigan.

L'Ordre des sœurs de la Miséricorde a été fondé en 1845 à Montréal. C'est là que se trouve encore la maison-mère. Le nouvel hospice de New-York est la seule maison que cette Communauté dessert aux Etats-Unis. Elle a été établie en 1888 avec l'autorisation de Monseigneur Corrigan et a été incorporée conformément aux lois de l'État de New-York.

La supérieure du nouvel hospice est sœur Marie de la Miséricorde.

La supérieure générale de l'Ordre, sœur Marie du Sacré-Cœur, et deux sœurs de la maison-mère de Montréal assistaient à cette belle cérémonie.

La France et les fêtes franco-russes. — Il est une faute qui doit être considérée comme un grand crime social et que, seule, entre tous les peuples civilisés et barbares, la France a à se reprocher.

C'est son apostasie et la profession scandaleuse qu'elle fait de son athéisme social.

Cet athéisme est un crime, car un peuple considéré comme être social a besoin de la religion, comme en a besoin l'individu.

Lorsqu'un peuple est catholique, comme l'est la France, il doit socialement professer le catholicisme, en accepter publiquement tous les dogmes et faire de sa morale la base de sa législation et de toutes ses institutions.